

<https://enseignants.se-unsa.org/L-apprentissage-n-est-pas-l-alpha-et-l-omega-de-la-formation-professionnelle>



L'apprentissage n'est pas l'alpha et l'oméga de la formation professionnelle !

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : vendredi 2 septembre 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le président Macron a souhaité dans son discours aux recteurs que la formation professionnelle des lycées professionnels converge vers le fonctionnement de l'apprentissage. Pourtant, ce modèle vient d'être épinglé par la [Cour des comptes](#).

Formation en entreprise ? Apprentissage ?

Au SE-Unsa, nous pensons que la formation en entreprise (PFMP) est nécessaire pour mettre en pratique les enseignements dispensés dans les lycées professionnels. Elle doit se faire en parallèle d'un enseignement général et d'une formation professionnelle.

L'apprentissage permet au jeune de bénéficier d'une formation souvent très spécialisée dans une entreprise mais pas forcément d'une formation variée. Par exemple, l'apprenti-salarié dans une entreprise spécialisée dans les fenêtres PVC n'a pas développé tous les aspects d'une formation en menuiserie.

La Cour des comptes épingle l'apprentissage

Au mois de juin, la Cour des comptes a pointé certaines problématiques de la mise en place de la loi de septembre 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* qui a profondément réformé l'apprentissage. Celle-ci a entraîné une hausse du nombre d'apprentis de 300 000 en 2016 à 750 000 en 2021. Cette hausse spectaculaire est soutenue par une aide aux employeurs qui a été renouvelée jusqu'à la fin de 2022. Quel sera l'impact de son arrêt ?

La Cour des comptes pointe que, jusqu'alors, l'apprentissage visait à insérer les jeunes présentant les plus bas niveau de qualification. L'apprentissage a principalement profité à la formation post-bac et aux zones à fort développement économique.

Autre point négatif, la surfacturation du coût de formation (hausse de 17 %). La hausse des dépenses de l'apprentissage (coût/apprenti et hausse du nombre d'apprentis) a mis en difficulté l'organisme gérant les finances de l'apprentissage (France Compétence) : - 3,2 milliards en 2021.

Le gouvernement a réagi en abaissant au 1er septembre le coût contrat de 5 % (puis à nouveau 5 % en avril). Quelles seront les conséquences pour les lycées professionnels accueillant des apprentis ?

Quelles perspectives ?

Parmi les préconisations de la Cour des comptes, une concerne particulièrement notre ministère : *Conforter le rôle des établissements scolaires dans l'appui à l'orientation vers l'apprentissage, en incitant les enseignants à développer des relations avec les chambres consulaires et les CFA et à faciliter la promotion des métiers dans les collèges, notamment dans les établissements classés en REP ou REP+.*

Pour le SE-Unsa, la promotion des métiers ne doit pas se limiter uniquement à la promotion de la formation par apprentissage.

Quels moyens ?

La réforme de 2018 a conduit à une évolution profonde des compétences attribuées aux acteurs institutionnels, notamment à la région et aux opérateurs de compétences (Opco), et à une refonte complète du système de financement des CFA, qui présente certains risques.

Le système issu de la loi du 5 septembre 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* fait peser le

L'apprentissage n'est pas l'alpha et l'oméga de la formation professionnelle !

financement principal des CFA sur les Opco, eux-mêmes financés par France compétences à partir des contributions versées par les entreprises. Au niveau local, la région, auparavant chargée de cette mission, joue désormais un rôle d'appui complémentaire dans le financement du fonctionnement et de l'investissement des centres. Les missions locales assument également un effort financier pour accompagner les jeunes apprentis en difficulté.

La réforme ne garantit pas le maintien d'une offre de formation de Service public sur les territoires peu attractifs et dans les domaines où le coût des plateaux techniques est élevé, et comporte ainsi un risque de réduction importante des opportunités pour les jeunes dans ces territoires.

La Cour des comptes de Bordeaux pointe aussi la mixité des publics dans les classes. Les apprentis n'étant pas décomptés dans les effectifs scolaires, une trop grande proportion d'apprentis dans une classe engendre un risque de pertes d'heures enseignants (calculées sur la base du nombre d'élèves sous statut scolaire) et donc de postes. Ainsi, au-delà des difficultés pédagogiques qu'entraîne la mixité des publics, elle peut aussi détruire des postes d'enseignant.

Pour le SE-Unsa, les formations en apprentissage ne doivent pas se substituer aux formations sous statut scolaire. Elles doivent être proposées en complément, prioritairement sous forme d'UFA ou dans les Gréta.